

M. Philippe LEMAÎTRE, Maire de la Commune Nouvelle VILLEDIEU-LES-POELES – ROUFFIGNY,

VU la loi 2004-811 du 13/08/2004 de modernisation de la sécurité civile et notamment son article 13 relatif au Plan Communal de Sauvegarde,

VU le décret n° 2005-1156 du 13/09/2005 relatif au Plan Communal de Sauvegarde,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-2, relatif aux pouvoirs de police du Maire,

VU l'arrêté municipal n° 155-2020 en date du 2 mai 2020,

CONSIDERANT que la commune nouvelle de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny est exposée aux risques majeurs notamment en cas de risques d'inondation,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

L'arrêté municipal n°155-2020 en date du 2 mai 2020 est annulé et remplacé comme suit :

Article 2

Les adjoints sont délégués par M. le Maire de la Commune Nouvelle Villedieu-les-Poêles-Rouffigny pour mettre en place les opérations de secours en cas de risques majeurs conformément au Plan Communal de Sauvegarde par ordre d'empêchement.

1 – Frédéric LEMONNIER

70 rue Robert Schuman – 50800 Villedieu-les-Poêles-Rouffigny.

02.33.90.11.58 / 06.38.22.08.15

2 – Sophie DALISSON

12 Résidence Prè de la Rose- 50800 Villedieu-les-Poêles-Rouffigny.

02.33.49.47.27 / 06.07.04.85.82

3 – Francis LANGELIER

15 route de la lande d'Airou - 50800 Villedieu-les-Poêles-Rouffigny.

02.33.61.23.97/06.40.99.80.54

Article 3

- Le Directeur Général des Services de la Commune Nouvelle de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny,
- Monsieur le Préfet de la Manche,
- La Gendarmerie de Villedieu-les-Poêles,
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de SAINT-LÔ,
- Le Centre d'Incendie et de Secours de VILLEDIEU-LES-POÊLES,
- Le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale,

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie du 11/07 au 01/08/2024

La notification faite le 11/07/2024

Fait à Villedieu les Poêles – Rouffigny
jeudi 11 juillet 2024

Notifié le.....

Frédéric LEMONNIER

Notifié le.....

Sophie DALISSON

Notifié le.....

Francis LANGELIER

AR-Préfecture de Saint Lo

050-200054732-20240711-7-AR

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-07-2024

Publication le : 11-07-2024



Le Maire,



Philippe LEMAÎTRE